



# RAPPORT D'ACTIVITÉS GLOBAL 2018

MAISON PLURIELLE ASBL

*Avec le soutien de la Ville de Charleroi, du Service Public Fédéral Intérieur, Service Public Wallon, et du Fond Social Européen.*





## Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction.....	5
1. Aspect descriptif .....	8
1.1. Champ d'action.....	8
1.2. Composition de l'équipe.....	8
2. Prévention et sensibilisation.....	9
2.1. Animations sur les violences faites aux femmes et animations de sensibilisation des jeunes9	
2.2. Actions de sensibilisation .....	10
2.2.1. Participation à l'action « Femmes de mars ».....	10
2.2.2. Organisation de l'Action Ruban blanc 2018 (21 novembre 2018).....	12
2.2.3. Organisation de l'Action de sensibilisation en rue « Stop au Sexisme » (22 février 2018).....	15
2.2.4. Participation à Gare aux Jeunes (8 mars 2018).....	16
2.2.5. Participation à l'action du Secteur 42 (8 mars 2018).....	17
2.2.6. Participation à la Marche « Les Siffleuses » (8 mars 2018).....	18
2.3. Intervention lors d'évènement divers .....	19
2.3.1. Festival du Film au Féminin (9 mars 2018) .....	19
2.3.2. Midi de l'Égalité : mariages forcés (7 juin 2018).....	20
2.3.3. Journée d'action et d'étude « Non c'est non : Atelier « sécurité » » (15 octobre 2018)	21
2.3.4. 20 <sup>ème</sup> Séminaire International d'études féministes 2018-2019 (18 octobre 2018)	21
2.3.5. Ciné-débat : Film « Jusqu'à la garde ».....	22



2.4.	Sensibilisation médiatique .....	22
3.	Documentation et information.....	27
3.1.	Ouvrages, supports et actualités.....	27
3.2.	Demandes d'information, de documentation et rencontres.....	27
3.3.	Newsletter .....	28
3.4.	Site internet .....	28
3.5.	Facebook.....	29
3.6.	Rencontres et évènements divers.....	30
4.	Accueil et Accompagnement psychosocial : rapport des statistiques et analyses relatives aux dossiers pris en charge .....	30
4.1.	Données relatives aux personnes.....	31
4.1.1.	Sexe des personnes prises en charge.....	31
4.1.2.	Age des personnes prises en charge .....	32
4.1.3.	Ville d'habitation des personnes prises en charge.....	32
4.1.4.	Nationalité des personnes prises en charge .....	33
4.1.5.	Ressources financières .....	34
4.2.	Répartition des problématiques rencontrées .....	35
4.2.1.	Formes de violence conjugale .....	36
4.2.2.	Formes de violence intrafamiliale.....	37
4.3.	Groupe de soutien .....	38
5.	Accompagnement à la (ré)insertion socioprofessionnelle.....	40
5.1.	Axes de l'accompagnement.....	40
5.1.1.	Axes collectifs .....	40
5.1.2.	Axe individuel .....	41
5.2.	Chronogramme de l'accompagnement.....	42
5.3.	Bénéficiaires et indicateurs de résultat.....	43



5.4.	L'approche de genre et l'égalité femmes-hommes .....	44
6.	Formation.....	45
6.1.	Formation « Protocole Commun de Mise en Sécurité des Victimes » .....	45
6.2.	Formation « Sexisme dans l'espace public » .....	46
6.2.1.	Rééditer, réimprimer et distribuer des cahiers de recommandations .....	46
6.2.2.	Mener des formations dans le prolongement du cahier de formations .....	46
7.	Projets spécifiques .....	48
7.1.	Rapport stratégique « Quel(s) horizon(s) pour la mise en œuvre à Charleroi d'un plan d'action local de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur ? » .....	48
7.2.	Enquête « Ma place dans l'espace public à Charleroi .....	50
7.3.	Alter Egaies « Droit des femmes à l'intégrité physique et psychique » .....	52
7.3.1.	Groupe de travail et méthodologie.....	52
7.3.2.	Conclusions de l'état des lieux .....	54
7.3.3.	Contenu du module de formation .....	56



## Introduction

La Maison Plurielle est une ASBL carolorégienne ayant son siège social à Montignies-sur-Sambre. Notre ASBL est spécialisée dans les problématiques de violences de genre suivantes : violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur (telles que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines). Les missions de la Maison Plurielle s'articulent autour de 5 axes :

- 1) La sensibilisation et la prévention : informer, conscientiser et sensibiliser le grand public et tous les acteur.trice.s concerné.e.s aux problématiques précitées.
- 2) L'information et la documentation : tenir à jour et alimenter notre centre de documentation avec de nouveaux articles scientifiques, outils, etc. Informer toute personne nous sollicitant sur nos spécialités.
- 3) L'accueil psycho-social : offrir à toute personne confrontée à une de ces formes de violence un accueil et un accompagnement spécialisés visant à diminuer leur souffrance, à entamer un processus de reconstruction, à sortir de l'enfermement de la violence, etc.
- 4) L'accompagnement à la (ré)insertion socio-professionnelle : axe mis en place depuis 2015, unique en Région Wallonne en cela qu'il offre un accompagnement adapté pour les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. La (ré)insertion sociale et/ou professionnelle est travaillée avec toute femme victime le souhaitant que ce soit en individuel (sous forme d'entretien) et/ou en collectif (sous forme d'atelier, module, activité de groupe).
- 5) La formation des (futur.e.s) professionnel.le.s : offrir aux (futur.e.s) professionnel.le.s de première ligne ou issu.e.s de services généralistes des modules de formation spécifiques sur les violences conjugales/intrafamiliales/liées à l'honneur.



Pour la mise en œuvre de ces missions, nous recevons des subsides de différents pouvoirs publics :

- La Ville de Charleroi nous subventionne pour les axes 1), 2), 3) : pour le premier accueil et la réorientation, 5).
- La Région Wallonne nous subventionne principalement pour l'axe 3), nous permettant d'employer une psychologue à ¼ ETP.
- Le FSE nous octroie une subvention pour la mise en œuvre de l'axe 4).

L'ASBL reçoit également plusieurs aides à l'emploi via les points APE et le Maribel Social.

Aussi, il est à noter que La Maison Plurielle est membre active :

- Du Conseil pour l'Égalité des Femmes et des Hommes de la région de Charleroi
- De la Plateforme violences conjugales de la Province du Hainaut
- Du Conseil Francophone des Femmes Belges de la région de Charleroi et de Bruxelles
- De la Plateforme Mirabal
- Du Collectif Femmes de Mars

Nous mettons un point d'honneur à nous inscrire dans un travail de réseau. Voici, un aperçu des partenaires avec lesquels nous travaillons :

- Partenaires carolorégiens :
  - Le 26
  - Maison Maternelle Fernand Philippe
  - Vie Féminine Charleroi Thuin
  - Le Déclic
  - Maison Médicales (Charleroi Nord, les Genêts,...)
  - ORS Espace Libre
  - Le Gerموir
  - Le CAL
  - CRIC
  - Le CAM
  - API



- La Coordination Provinciale Violences Conjugales du Hainaut
  - Zone de Police de Charleroi
  - Pour la Solidarité ASBL
  - Centre d'aide aux Victimes (CAV)
  - Femmes Prévoyantes Socialistes
  - Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin
  - FGTB – Centre Jeunes Taboo
  - IST Sida ASBL
  - Places aux Enfants
  - Le PAC
  - Loginove
  - CPAS
  - Centre PMS de Charleroi
  - Service d'Aide à la Jeunesse
  - Ciné le Parc
  - Relogeas
  - ...
- Partenaires sur le réseau élargi :
    - GAMS Belgique ASBL
    - INTACT ASBL
    - Solidarité Femmes & Refuges pour Femmes Battues à La Louvière
    - Le Réseau Mariages & Migration
    - L'Université des Femmes
    - La Voix des Femmes ASBL
    - Garance ASBL
    - ASBL Violences et Mariages Forcés
    - SOS Viol ASBL
    - ...



## 1. Aspect descriptif

### 1.1. Champ d'action

La Maison Plurielle travaille principalement sur trois phénomènes distincts, à savoir : les violences, les violences intrafamiliales et les violences liées à l'honneur et aux mariages forcés. Notre ASBL agit également sur les violences sexuelles puisque ces dernières sont intrinsèquement liées aux problématiques précitées en cela qu'elles constituent une forme de violence se retrouvant régulièrement dans celles-ci.

Depuis 2017, la Maison a aussi développé un projet autour de la problématique des violences sexistes dans l'espace public.

### 1.2. Composition de l'équipe

L'équipe de la Maison Plurielle se compose de 3,5 ETP répartis de la manière suivante :

Fonction	Nom et Prénom	Valeur ETP	Date d'entrée/contrat
<b>Coordinatrice et Gestionnaire de Projets</b>	Corsini Gemaëlle	1ETP	CDD : 11/09/17 au 11/01/18 CDI : à p. 12/01/18
<b>Psychologue et Chargée de Projets</b>	Cuvelier Clémentine	1ETP	CDD : 30/01/17 au 30/01/18 CDI : à p. 31/01/18
<b>Assistante Sociale et Chargée de Projets</b>	Monseur Sophie	1ETP (depuis 1/09/17)	CDD : 30/01/17 au 30/01/18 CDI : à p. 31/01/18
<b>Assistante Administrative</b>	Francq Mélanie	½ ETP	CDI : à p. 02/05/17

Il est à noter que le poste d'Assistante administrative est subsidié par le Maribel Social et que le poste d'Assistante sociale et chargée de projets est subsidié, en partie, par le Fond Social Européen. Le poste de psychologue (1/4 ETP) est, quant à lui, subsidié par le Service Public Wallon.



## 2. Prévention et sensibilisation

Lors de cette année 2018, des séances d'information et de sensibilisation, répondant à une demande ou réalisées de manière proactive, ont eu lieu dans différents contextes. Elles ont pris place tant à la Maison Plurielle que dans des événements ou au sein de l'espace public. Sur le fond, la plupart des séances concernaient chacune des problématiques traitées à la Maison Plurielle avec parfois une thématique ressortant plus que les autres en fonction de la demande, du contexte et/ou de l'évènement.

Par ailleurs, afin de contribuer aux changements des comportements, la Maison Plurielle organise des actions de sensibilisation et s'inscrit dans la plupart des manifestations et événements qui permettent de réaliser une sensibilisation. Celle-ci peut concerner une problématique en particulier ou être plus complète et aborder les différents phénomènes traités par l'asbl. En fonction de l'évènement et du public, nous nous adaptons afin que la sensibilisation soit spécifique et précise.

Le public atteint est varié, allant des citoyen.ne.s, jeunes et moins jeunes, aux (futur.e.s) professionnel.e.s en passant par les personnes directement ou indirectement concernées par les violences (victimes, entourage, témoins).

### *2.1. Animations sur les violences faites aux femmes et animations de sensibilisation des jeunes*

Durant cette année, 17 animations ont été données sur les violences faites aux femmes permettant de sensibiliser 226 personnes. Ces personnes provenaient des publics des partenaires suivants :

- Le Gerموir
- Le 26
- Pavillon J
- Sensas
- API
- Différents CEFA
- Ecole secondaire Jean Jaurès



## 2.2. Actions de sensibilisation

### 2.2.1. Participation à l'action « Femmes de mars »

Cette action est une initiative de la Maison de la laïcité, du PAC (présence et actions culturelles) de Charleroi et de la Maison du Hainaut, en partenariat avec de nombreuses associations et institutions de la région de Charleroi. Son objectif est de réunir les acteurs de terrain et de construire ensemble un mois d'activités autour de la journée internationale des droits des femmes. La Maison Plurielle a notamment participé à cette action en assistant à l'ensemble des réunions programmées, à l'élaboration des activités/événements ainsi qu'à la conférence de presse organisée pour présenter l'évènement.

Pour l'édition 2018, nous avons aussi proposé deux ateliers à destination des professionnel.e.s et futurs professionnel.e.s : l'atelier « Talents cachés » et l'atelier « Violences de genre et mise en sécurité des victimes ». Ces ateliers avaient pour vocation de sensibiliser et de former aux violences de genre comme les violences conjugales/intrafamiliales, mariages forcés/violences liées à l'honneur et mutilations génitales et à leur prise en charge spécifique.

#### 1) Atelier « Talents cachés » (20 mars 2018)

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les professionnel.e.s et futur.e.s professionnel.e.s au travail spécifique que nécessite la prise en charge des personnes victimes de violences de conjugales et/ou intrafamiliales. Notamment en termes de reconstruction, d'estime de soi, d'identification de ses ressources/compétences et de construction de son projet personnel. Par cet atelier, nous avons sensibilisé à un aspect de la prise en charge spécifique favorisant l'autonomisation des personnes victimes ainsi que leur (ré)insertion dans la société (tant d'un point de vue professionnel que social). Ce travail de (re)découverte de soi est une étape essentielle dans leur reconstruction à la suite des violences vécues.





## **2) Atelier « Violences de genre et mise en sécurité des victimes » (12 mars 2018)**

Basé sur l'outil développé par la Maison Plurielle (Protocole Commun de Mise en Sécurité des Victimes : Cahier de recommandations), cet atelier visait non seulement à sensibiliser aux violences conjugales, intrafamiliales, et liées à l'honneur mais également à fournir les clés essentielles pour une prise en charge adaptée et multisectorielle.

A l'issue de cet atelier, les personnes ont pu repartir avec des :

- Informations théoriques fondamentales sur les violences conjugales, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les violences liées à l'honneur et les violences sexuelles ;
- Informations relatives aux cadres légaux associés ;
- Informations sur les conséquences et psychotraumatismes liés ;
- Repères quant aux spécificités des populations migrantes ;
- Recommandations spécifiques pour les secteurs psychosocial, policier, médical, juridique et de l'hébergement ;
- Outils concrets pour la prise en charge ;
- Listings des services de référence régionaux et spécialisés ;
- ...



### 2.2.2. Organisation de l'Action Ruban blanc 2018 (21 novembre 2018)

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Maison Plurielle a réuni plusieurs organisations carolorégiennes afin d'organiser une action de sensibilisation de grande envergure sur les violences faites aux femmes.

Cette action « Ruban blanc » s'est réalisée le mercredi 21 novembre à partir de 12h30 sur la Place Verte et le Boulevard Joseph Tirou.

Déroulé de l'action : une quarantaine de membres partenaires ont été actifs dans l'action en portant un panneau de dimension A2 sur lequel il y avait soit un message reprenant une statistique, soit une photo mettant en avant une forme de violence. Ces photos ont été conçues en amont de l'action grâce à l'aide d'un photographe professionnel, d'une maquilleuse et de plusieurs modèles, tous bénévoles.





Un photomaton a aussi est réalisé pour chaque passant.e souhaitant rendre public son soutien pour notre action.



Nous avons également mis en place un atelier créatif pour nos bénéficiaires afin qu'elles puissent réaliser des rubans blancs accompagnés de messages qu'elles avaient choisis de transmettre pour cette action et qui ont été distribués ce jour-là.



D'autres éléments de sensibilisation ont également été distribués, notamment les pin's que la Maison Plurielle a spécifiquement réalisé en novembre 2018 pour chacune des violences de genre dans lesquelles elle est spécialisée.

Aussi, afin d'inciter chaque citoyen.ne/passant.e à s'engager, nous avons installé un panneau de 1,50m sur 1,50m sur lequel il était inscrit « Charleroi, ville sans violences faites aux femmes, je m'y engage ! ». Chaque personne le souhaitant a signé ce tableau.



Cette action a permis de sensibiliser **des centaines de personnes en l'espace de 2h.**

### *2.2.3. Organisation de l'Action de sensibilisation en rue « Stop au Sexisme » (22 février 2018)*

La Maison Plurielle a organisé une action de sensibilisation le 22 février 2018 en partenariat avec Vie Féminine Charleroi-Thuin. Cette dernière s'est réalisée dans les rues de Charleroi et aux alentours de la Gare. A cette occasion, nous avons sensibilisé près de **300 personnes** sur ce qu'est le sexisme dans l'espace public et sur les différentes formes sous lesquelles il peut apparaître : verbale, non-verbale, physique, sexuelle, etc. Lors de cette action nous avons également mis un point d'honneur à informer les personnes sur la loi « sexisme » de 2014 afin de permettre sa connaissance plus largement. Un flyer sur le sexisme reprenant les services d'aide qui peuvent être contactés a été distribué à toutes les personnes que nous avons rencontrées.



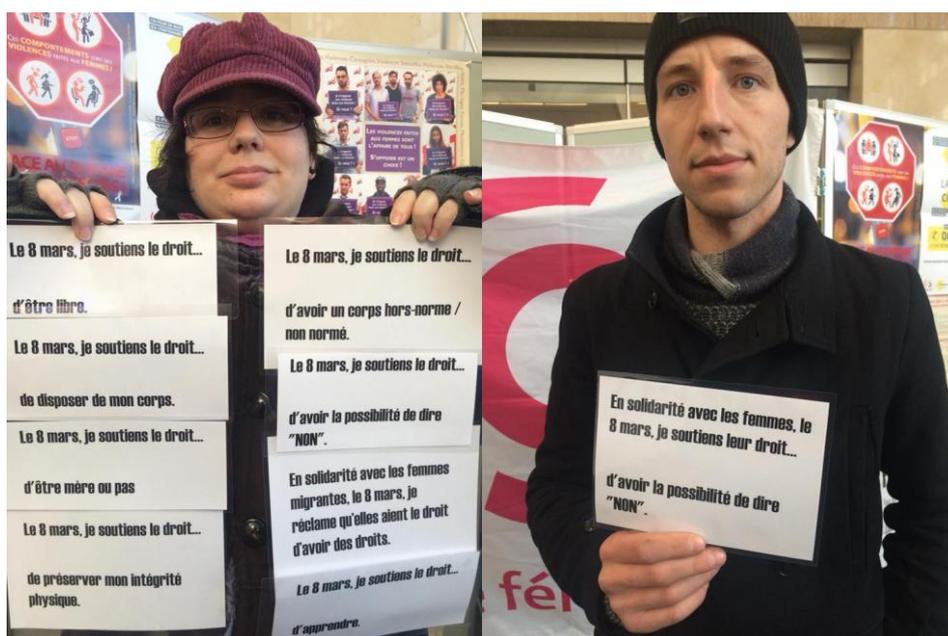
Notre action de sensibilisation a été médiatisée par le journaliste Marc Demoustiez sur Radio Contact.

#### *2.2.4. Participation à Gare aux Jeunes (8 mars 2018)*

« Gare aux Jeunes » est un évènement organisé par le Centre Ener'J à la Gare de Charleroi-Sud à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Partenaires de cet évènement, nous y avons tenu un stand de sensibilisation sur l'ensemble des violences que la Maison Plurielle traite au quotidien. Nous avons pu sensibiliser **plus de 500 personnes** lors de cette journée, et ce en interpellant les passant.e.s afin de leur poser des questions sur les violences conjugales, violences intrafamiliales, violences liées à l'honneur, violences sexistes,... et en leur donnant des informations sur ces dernières (ex : différence conflit-violence, types de violences conjugales, impact sur les enfants exposés, lien avec d'autres problématiques comme les mariages forcés, existence des violences sexuelles au sein du couple, ...). Nous leur avons également proposé des activités ludiques (organisation d'un stand photomaton et jeu de devinettes sur des femmes célèbres) et distribué des kits de sensibilisation comprenant des flyers, brochures et pin's afin qu'ils/elles puissent eux/elles



aussi se mobiliser et transmettre ce message de sensibilisation et de lutte contre cette forme de violence de genre.



### 2.2.5. Participation à l'action du Secteur 42 (8 mars 2018)

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la Maison des Jeunes de Lodelinsart, le Secteur 42, a organisé une soirée d'activités de sensibilisation. La Maison Plurielle, partenaire de cet évènement, était au rendez-vous et a proposé une sensibilisation tant complète que ludique sur les violences de genre et leur impact sur la sphère privée et professionnelle. En plus d'un stand comprenant des flyers et affiches sur les violences conjugales/intrafamiliales, mariages forcés, violences liées à l'honneur et mutilations génitales féminines, nous avons proposé un jeu pour déconstruire les stéréotypes liés à ces violences.



Cette animation a permis de toucher **une centaine de personnes**.

#### 2.2.6. Participation à la Marche « Les Siffleuses » (8 mars 2018)

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, Les Femmes de Mars ont organisé une marche des « siffleuses » afin de dénoncer le harcèlement de rue (insultes, menaces, provocations, ...) dont sont victimes les femmes. La Maison Plurielle, partenaire du collectif « Femmes de Mars », a participé à cet évènement de manière active. Cette marche visait non seulement une sensibilisation du grand public mais constituait également un appel à la mobilisation pour que les femmes puissent se réapproprier l'espace public.





Cette activité en rue a eu une large portée. La comptabilisation des personnes sensibilisées ce jour-là a été, néanmoins, assez difficile en raison du nombre de personnes actives dans la marche.

Cet évènement a été relayé par de nombreux médias comme Télésambre, la RTBF, L'avenir, Le Soir, etc.

### *2.3. Intervention lors d'évènement divers*

#### *2.3.1. Festival du Film au Féminin (9 mars 2018)*

Lors du Dixième Festival du Film au Féminin « Elles tissent la toile du Nord au Sud » organisé par le Conseil Femmes Francophones de Belgique (CFFB) dont est membre la Maison Plurielle, notre expertise a été sollicitée pour la partie « ciné-débat » des films suivants :

#### **1) « Déesses indiennes en colère » (9 mars 2018).**

« Déesses indiennes en colère », réalisé par Pan Nalin, est un film germano-indien évoquant le destin des femmes indiennes dans une société traditionnelle et patriarcale. Il aborde de nombreuses thématiques telles que l'homosexualité, le viol, le droit des femmes et la domination masculine en général.

Après sa projection au Quai 10, la Maison Plurielle était intervenant à la table des experts afin d'expliquer les formes de violences conjugales, le viol au sein du couple, la notion de consentement, etc. Les missions de l'ASBL ont également été détaillées lors de cet échange.



+/- **10 personnes** étaient présentes lors du ciné-débat.

## 2) Ciné-Débat : *Fleur du Désert* (8 mars 2018)

« Fleur du Désert » de Sherry Hormann est un film biographique racontant l'histoire d'une jeune fille : Waris Dirie. Les principaux thèmes dégagés par ce film sont : l'excision et la migration. Nous avons donc participé au débat après la projection de « Fleur du Désert » afin de partager notre expertise de terrain sur les mutilations génitales féminines considérées comme une forme de violence liée à l'honneur.

+/- **70 personnes** ont participé à ce ciné-débat.

### 2.3.2. *Midi de l'Egalité : mariages forcés* (7 juin 2018)

A la veille des vacances d'été, moment délicat pour les situations de mariages forcés, un midi de l'Egalité sur cette thématique a été organisé par la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des Chances, Madame Debaets.

La Maison Plurielle a été invitée en tant qu'association experte (auprès du Réseau Mariage et Migration, et de l'ASBL Violences et Mariages Forcés Mons) pour intervenir sur le sujet afin d'expliquer ses missions globales et sa prise en charge spécifique aux personnes victimes de mariages forcés.

+/- **70 personnes** ont participé à cet évènement.





### *2.3.3. Journée d'action et d'étude « Non c'est non : Atelier « sécurité » » (15 octobre 2018)*

La Maison Plurielle est intervenue lors de la Journée d'action et d'étude « Non c'est non : Atelier « sécurité » » organisée par l'ASBL Garance. L'objectif de cette intervention était de présenter les résultats de l'état des lieux réalisé dans le cadre de notre projet « Alter Egale » (voir explications et résultats du projet en point 7). Ainsi, nous avons discuté 1) de la prévalence des situations de violences conjugales qui se retrouve chez les femmes en situation de handicap mental ; 2) de la prise en charge psychologique proposée par les services encadrant les personnes en situation de handicap mental (celle-ci n'étant pas spécifique en cela qu'elle ne va pas permettre une déconstruction des rapports de domination existants, ni avoir une approche genrée) ; 3) du fait que le concept de violence conjugale est difficile à identifier par les professionnels du secteur en raison de leur manque d'informations/formations sur celui-ci, ce qui renforce la difficulté de détection des situations.

La Maison Plurielle était invitée à ce colloque aux côtés de Michel Mercier, professeur émérite à l'Université de Namur, de Ann Van den Buys, présidente de Persephone (association par et pour les femmes avec handicap ou maladie chronique) et d'autres experts dans le domaine des violences de genre et/ou du handicap.

**+ 40 personnes** étaient présentes lors de cette journée d'étude.

### *2.3.4. 20<sup>ème</sup> Séminaire International d'études féministes 2018-2019 (18 octobre 2018)*

La Maison Plurielle a été invitée à intervenir dans le Module 2 « Violences et oppression des femmes : stratégies des institutions et revendications féministes » du 20<sup>ème</sup> Séminaire International d'études féministes 2018-2019 afin d'y apporter son expertise en matière de violence conjugale et d'y présenter les résultats de l'état des lieux réalisé dans le cadre du projet « Alter Egale » (voir explications et résultats du projet en point 7).

La Maison Plurielle est intervenue lors de ce séminaire aux côtés de Aurélie Latoures, chargée d'études à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert (France), qui a présenté les résultats de l'étude « Cyberviolences sexistes et sexuelles : des violences spécifiques à penser dans le continuum des violences à l'encontre des femmes ».



**+ 15 personnes** ont assisté à ce Séminaire.

### 2.3.5. Ciné-débat : Film « Jusqu'à la garde »

La projection du film « Jusqu'à la garde » organisé par le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) dont est membre la Maison Plurielle, a sollicité notre expertise sur la violence conjugale pour la partie « ciné-débat » de celui-ci.

Après sa projection au Ciné Le Parc, la Maison Plurielle a mené le débat afin d'expliquer les formes de violences conjugales et leur prévalence chez les femmes, la différence conflit – violence, le processus de domination, le continuum des violences, la violence après séparation, etc. Les missions de l'ASBL ont également été détaillées lors de cet échange.

**+ 30 personnes** étaient présentes lors de ce ciné-débat.

### 2.4. Sensibilisation médiatique

Nous avons poursuivi une sensibilisation par les médias afin de toucher/atteindre un maximum de personnes. Ainsi, nous avons notamment été interviewées, dans le cadre de l'émission « 1 an après », par Télésambre afin de faire le point un an après les difficultés financières que l'asbl avait connues en fin 2016. Cela a été l'occasion, à nouveau, d'expliquer en quoi notre service est spécialisé dans les violences conjugales et quelles sont nos principales missions.





En janvier (24/01/18), la Maison Plurielle a été invitée sur le plateau de l'émission « A votre Avis » pour aborder la question des violences sexuelle. Nous avons notamment pu aborder la question du mythe du devoir conjugal.



Nous avons également participé au tournage de l'émission « Mon Plat Préféré » dont l'invitée était Fanny Gendrain afin de discuter de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette émission a été diffusée en fin juillet 2018.



Notre action de sensibilisation réalisée à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 21 novembre 2018 sur la Place Verte à partir de 12h30 a été filmée et relayée par plusieurs médias tels que la RBF, Télésambre, l'Avenir, Belga, ect.



### JT du mercredi 21 novembre 2018

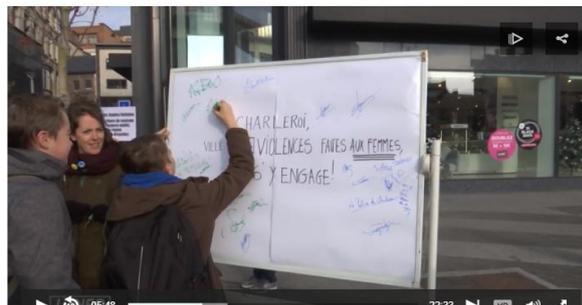
Publié le 21 novembre 2018 à 18:56 - Ajouté par Laurent Bodnar  
Toutes



### INFOS LOCALES

### JT du mercredi 21 novembre 2018

Publié le 21 novembre 2018 à 18:56 - Ajouté par Laurent Bodnar  
Toutes



### JT du mercredi 21 novembre 2018

Publié le 21 novembre 2018 à 18:56 - Ajouté par Laurent Bodnar  
Toutes



Le 24 novembre 2018, veille de la Journée Internationale de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes, notre Présidente, Rosetta Collura, était l'Invitée de la semaine sur TéléSambre pour discuter des prévalences de ces violences faites aux femmes.

### L'invité de la semaine du 24 novembre: Rosetta Collura

Publié le 24 novembre 2018 à 19:30 - Mis à jour le 25 novembre 2018 à 22:18 - Ajouté par Corinne Lemploi  
Toutes





**L'invité de la semaine du 24 novembre: Rosetta Collura**

Publié le 24 novembre 2018 à 19:30 - Mis à jour le 25 novembre 2018 à 22:18 - Ajouté par Corinne Lemploi  
Toutes



Au-delà de ces interventions, nous avons été également interviewées à plusieurs reprises pour donner un avis d'expert sur les violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur en vue de la rédaction d'articles écrits et/ou la réalisation d'articles audios.

Par ailleurs, nous sommes intervenues à plusieurs reprises dans la presse locale et nationale sur les violences sexistes dans le courant de cette année.

- 23/01/18 : article dans la DH, Le Soir, et l'Avenir sur le sexisme dans l'espace public et nos cahiers de recommandations.



- 31/05/18 : intervention d'expert dans l'émission radio « C'est vous qui le dites » amenant une analyse scientifique sur les formes du sexisme et leur nature.



### 3. Documentation et information

En tant qu'association spécialisée en violence conjugale/intrafamiliale, mutilation génitale féminine, mariage forcé/violence liée à l'honneur, nous mettons un point d'honneur à informer et documenter toute personne.

#### 3.1. *Ouvrages, supports et actualités*

Actualisée en continu, la bibliothèque de l'ASBL est composée d'ouvrages, d'articles scientifiques, d'outils d'animation/prise en charge/sensibilisation sur chacune des problématiques traitées à la Maison Plurielle. L'ensemble est accessible à tout un chacun sur simple demande et est consultable sur place.

En parallèle, nous mettons en avant les activités de nos partenaires, relatives à nos missions ainsi qu'aux thématiques associées, en exposant leurs affiches et leurs flyers. Ces supports sont installés et renouvelés de manière stratégique dans nos locaux afin d'être le plus visibles et accessibles possible (ex : dans le couloir, dans les bureaux d'entretien).

Enfin, nous menons une veille documentaire et nous nous renseignons régulièrement sur les nouveaux supports disponibles afin que notre base de documentation soit la plus diversifiée et actuelle. Nous partageons ces documents aussi sur notre page Facebook quand cela est possible.

#### 3.2. *Demandes d'information, de documentation et rencontres*

Nous répondons à toutes les demandes d'information et de documentation que nous recevons. De nature théorique ou pratique, elles sont essentiellement formulées par les sphères professionnelles et étudiantes.

Concernant les étudiant(e)s, nous fixons le plus souvent un temps de rencontre afin de répondre le plus adéquatement possible à leurs demandes. Depuis le 1er janvier 2018, différentes rencontres (36) ont eu lieu ponctuellement avec des étudiant.e.s, principalement issus d'écoles supérieures et universités mais également du secondaire. Nous sommes aussi intervenues dans une classe du Master en ingénierie et action sociales de la Haute Ecole Condorcet pour discuter de la double victimisation des femmes migrantes ainsi que de la question des demandes d'asile. Nous y avons notamment présenté de nombreux outils sur les différentes violences que nous traitons et exposé les missions de la Maison Plurielle.



Au cours de cette année, nous avons rencontré **11** étudiant.e.s dans le cadre d'un travail qu'ils/elles réalisaient (violences conjugales, enfants exposés, excision, mariages forcés, ...).

En ce qui concerne les demandes des professionnel.e.s (**145** traitées), lorsque la demande se rapporte à une situation qu'ils/elles gèrent et pour laquelle ils/elles sont en demande d'aide ou de soutien dans la prise en charge/l'orientation, nous analysons avec eux/elles la situation et tentons d'y répondre de la manière la plus complète et précise possible en donnant des pistes concrètes et en renseignant des centres de référence le cas échéant. Les professionnel.e.s nous sollicitent également sur le fond, le contexte, les enjeux, les conséquences des violences de genre de manière plus théorique.

### *3.3. Newsletter*

Nous utilisons régulièrement notre newsletter dans le but d'informer le réseau professionnel et toute personne inscrite sur les activités mises en place à la Maison Plurielle ainsi que sur les actualités diverses relatives à nos champs d'action et de réflexion.

La newsletter est, aujourd'hui, moins alimentée au profit de notre page facebook qui semble toucher davantage de personnes. Toutefois, il est de notre volonté de maintenir l'envoi régulier de newsletters.

### *3.4. Site internet*

Le site internet a été construit de manière à être facilement accessible, lisible et compréhensible afin d'assurer une utilisation aisée, pragmatique, ciblée et complète. Il est composé des 6 onglets suivants :

- Nos missions ;
- Outils ;
- Actualités ;
- Contact ;
- Mentions légales ;
- Interface hébergement

Notre site dispose également d'un lien direct vers notre page Facebook.

Aujourd'hui, le site de la Maison Plurielle n'est plus aux normes technologiques en raison de sa date d'expiration arrivant à échéance prochainement. C'est pourquoi nous avons



entrepris les démarches nécessaires à la création d'un nouveau site. Dans ce cadre, nous réfléchissons actuellement à une structuration du futur site qui permette de répondre encore mieux aux attentes escomptées.

### 3.5. Facebook

Comme expliqué dans le rapport d'activités de 2016, nous avons favorisé la création d'une page Facebook publique et non plus l'utilisation d'un groupe privé. Cette page a de multiples fonctions, elle permet notamment de :

- Présenter les missions de l'association ;
- Annoncer les activités et l'agenda de la maison plurielle ;
- Sensibiliser aux problématiques de violences conjugales/intrafamiliales/liées à l'honneur ;
- Relayer les évènements et campagnes de sensibilisation des partenaires ;
- Etc.

Nous avons publié de nombreux postes relatifs aux thématiques suivantes : mutilations génitales féminines, mariages forcés, violences conjugales, violences sexuelles, impact des violences conjugales sur la sphère professionnelle, violences sexistes dans l'espace public, violences intrafamiliales, stéréotypes de genre, ... et des faits d'actualités sur les problématiques précitées. Cette page Facebook nous permet aussi de partager des actualités ainsi que de transmettre des articles/études scientifiques à destination des citoyen.ne.s mais aussi des professionnel.le.s et/ou des pouvoirs subsidiant. Ces postes ont pour objectif de sensibiliser aux violences que la Maison Plurielle traite au quotidien.

L'interaction, caractéristique originelle des médias sociaux, offre l'opportunité de solliciter l'association d'une nouvelle manière, adéquate avec l'évolution des mentalités et des usages. Ainsi, par l'utilisation de réseau social nous offrons la possibilité à toute personne de nous contacter via un autre canal mais aussi d'interagir sur nos publications et de les partager.



Nous comptons actuellement 1200 abonnés (soit une augmentation de + 215 depuis janvier 2018) et les publications les plus performantes ont permis de toucher entre 8000 et 10 000 personnes.

### 3.6. *Rencontres et évènements divers*

L'ASBL assure également une information sur les problématiques travaillées au sein de la Maison Plurielle à chacun des évènements auxquels elle participe. Cette logique est également applicable lors des rencontres avec des professionnel.e.s ou des tierces personnes, que cela fasse l'objet d'une demande directe ou non.

## 4. Accueil et Accompagnement psychosocial : rapport des statistiques et analyses relatives aux dossiers pris en charge

Avant toute chose, il est à préciser que les statistiques ci-dessous reprennent uniquement les situations où la personne a été reçue en entretien dans le cadre de l'accueil psychosocial. ***Les sollicitations téléphoniques ainsi que les démarches associées ne sont pas reprises dans ce rapport.***

En 2018, 96 dossiers ont été traités (dont 79 (ré)ouvertures et 17 poursuites de dossier). Il est à souligner que parmi les 79 dossiers ouverts, l'entourage a été reçu dans deux dossiers et le professionnel en charge de la situation dans un dossier. Donc, 76 dossiers sur 79 concernent directement une personne victime.

Cette année, nous observons une hausse des dossiers pris en charge par rapport aux années précédentes (86 en 2016 et 78 en 2017). Cette hausse est constante d'année en année hormis pour l'année 2017 qui a été affectée par la fermeture de l'asbl durant un mois et par la diminution de nos subsides alloués à la mission de prise en charge des personnes victimes par la Ville de Charleroi<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, seul ¼ temps psychologue est octroyé pour cette mission (en grande partie subsidiée par la Région Wallonne).



Tableau relatif aux dossiers traités en 2018 :

	Prise en charge de dossier	
	Ouverture de dossier	Poursuite
<b>Victime</b>	79*	17
<b>Entourage</b>	2	0
<b>Professionnel-le</b>	1	0
<b>Total :</b>		<b>96</b>

\* Dont 8 réouvertures<sup>2</sup> de dossier

Au cours de l'année 2018, **199 entretiens** ont été effectivement réalisés (comparativement à 136 pour 2017). Nous pouvons, toutefois, toujours observer un certain nombre de rendez-vous donnés non honorés (+/- 20 %). Il s'agit pour la plupart des rendez-vous de premier entretien. Ce constat est cohérent avec la réalité que vivent les personnes victimes, que ce soit dans les violences conjugales, intrafamiliales ou liées à l'honneur. En effet, outre le fait **qu'il n'est pas facile de se rendre dans un service qu'on ne connaît pas et de risquer un éventuel jugement** de la part d'un.e étranger.e, les personnes sont ancrées dans les mécanismes de ces violences mêlant ambivalence, contrôle, restriction de liberté, difficultés de déplacement (liées à l'aspect économique ou social), ... Malgré ces difficultés que nous reconnaissons, nous avons mis en place au second semestre des mesures afin d'essayer de contrer ces absences aux rendez-vous et ainsi voir si cela avait un impact (proposition d'envoi d'un SMS de rappel, prise en charge plus rapide via un premier entretien avec l'assistante sociale). Il nous est, à l'heure actuelle, impossible de mesurer l'impact de ces mesures, faute de recul suffisant.

#### 4.1. Données relatives aux personnes

##### 4.1.1. Sexe des personnes prises en charge

	2017		2018	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
<b>Femme</b>	77	98,72 %	91	94,79%
<b>Homme</b>	1	1,28 %	5	5,21%

<sup>2</sup> Nous entendons par "réouverture de dossier" la reprise d'un dossier clôturé dans le passé d'une personne reçue qui revient vers nous pour une nouvelle demande ou une demande similaire.



Total	78	100%	96	100%
-------	----	------	----	------

Rem : Les chiffres ci-dessus reprennent les situations des personnes victimes

La plupart des personnes reçues à la Maison Plurielle sont des femmes (94,79%). Cette prévalence est constante d'année en année (> 90%), ce qui est en corrélation avec l'enracinement genré de ces violences et le constat mondial selon lequel les femmes sont davantage touchées par celles-ci.

#### 4.1.2. Age des personnes prises en charge

	2017		2018	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
< 18 ans	5	6,76 %	4	4,17 %
18 – 25 ans	3	3,85 %	10	10,42 %
26 – 35 ans	15	19,23 %	23	23,96 %
36 – 45 ans	28	35,90 %	31	32,29 %
46 – 55 ans	20	25,64 %	18	18,75 %
56 – 65 ans	4	5,13%	7	7,29 %
> 65 ans	2	2,56 %	3	3,13 %
Donnée manquante	1	1,28 %	0	0 %
Total	78	100%	96	100%

La tranche d'âge principale des bénéficiaires est 26-45 ans, voire jusque 55 ans. Et, comparativement à l'année 2017, nous pouvons observer une légère hausse de la population 18-25 ans. Il est par ailleurs important de notifier que 2/3 des sollicitations concernant les mariages forcés et violences liées à l'honneur concernaient des filles mineures.

#### 4.1.3. Ville d'habitation des personnes prises en charge

	2016		2017		2018	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Grand Charleroi*	60	69,77%	59	75,64%	68	70,83%
Province de Hainaut	23	26,74%	17	21,79%	26	27,08%
Autre	3	3,5%	2	2,56%	2	2,08%

<sup>3</sup> Rem : ce tableau reprend les informations récoltées lors du premier entretien avec les personnes.



Total	86	100%	78	100%	96	100%
-------	----	------	----	------	----	------

\* On entend par « Grand Charleroi » Charleroi et ses 15 communes : Charleroi, Dampremy, Lodelinsart, Gilly, Montignies-sur-Sambre, Couillet, Marcinelle, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Goutroux, Roux, Jumet, Gosselies et Ransart.

Comme les années précédentes, la grande majorité des personnes reçues dans le cadre de l'accueil psychosocial viennent du Grand Charleroi (70,83%). De plus, la plupart des personnes venant de la Province de Hainaut vivent dans des villes se situant dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi, aux alentours proches du Grand Charleroi (Fleurus, Farciennes, Pont-à-Celles, Châtelet, ...). Cette forte prévalence carolorégienne confirme la nécessité de notre ancrage local. Toutefois, en ce qui concerne les mariages forcés et violences liées à l'honneur, nous avons pu observer une augmentation de sollicitations aux alentours du Grand Charleroi (villes périphériques). Il est à préciser que les sollicitations nous parviennent principalement par les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS). Ces derniers, même lorsqu'ils dépendent du CPMS de Charleroi, interviennent parfois dans des écoles ne faisant pas partie du Grand Charleroi. Nous sommes donc amenées à intervenir sur un territoire plus large que celui du Grand Charleroi à proprement parler. Par ailleurs, il est important de rappeler que La Maison Plurielle est l'unique service spécialisé sur la thématique des violences liées à l'honneur et mariages forcés sur le territoire carolorégien et qu'elle reste le service spécialisé le plus proche pour de nombreuses régions voisines étant donné la localisation des autres services spécialisés (Mons, Liège et Bruxelles). La prévalence des sollicitations et leur localisation confirment donc l'importance de l'implémentation d'une structure comme la Maison Plurielle sur le territoire carolorégien mais la réalité de terrain montre également la nécessité d'élargir le champ d'action au-delà du territoire strict du Grand Charleroi afin de répondre à une demande belle et bien présente.

#### 4.1.4. Nationalité des personnes prises en charge

	2017		2018	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
<b>Belge</b>	48	61,54%	64	66,67%
<b>Belge d'origine étrangère</b>	12	15,38%	16	16,67%
<b>Etrangère</b>	18	23,10%	16	16,67%
Total	78	100%	96	100%

Une grande partie des personnes reçues cette année était belge (83,34%), ce qui est légèrement plus que l'année passée (76%). Parmi les personnes étrangères (2018), nous comptons **31,25% de ces personnes à risque de perdre leur titre de séjour** (regroupement familial) et **6,25% pas en ordre de**



**titre de séjour** (1 personne). Cette donnée peut se révéler essentielle afin de fournir à la personne une information complète et un accompagnement adapté en fonction de chaque situation. C'est notamment le cas pour les situations où la personne est en regroupement familial et victime de violence, ou encore lorsque la personne est illégale sur le territoire, sans aucune ressource financière et veut quitter le domicile conjugal/familial. Il est important de mentionner que la migration est un facteur de victimisation secondaire. Par exemple, en fonction du titre de séjour, la personne n'a pas accès aux mêmes droits qu'une personne belge (ex : accès limité aux maisons d'accueil<sup>4</sup>), ce qui va à l'encontre des prescrits de la Convention d'Istanbul qui est juridiquement contraignante et a pourtant été ratifiée en 2016 par la Belgique.

#### 4.1.5. Ressources financières

	2017		2018	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Travail temps plein	5	6,41%	11	11,46%
Travail temps partiel	6	7,69%	7	7,29%
Travail intérimaire	0	0%	2	2,08%
Chômage	15	19,23%	9	9,38%
Formation rémunérée	1	1,28%	0	0%
CPAS	11	14,10%	30	31,25%
Mutuelle	13	16,67%	13	13,54%
Pension vierge noire	0	0%	0	0%
Pension	2	2,56%	4	4,17%
Aucune source de revenu	19	24,36%	12	12,5%
Etudes – aucune source de revenu	6	6,98%	8	8,33%
Total	78	100%	96	100%

**61,46%** des personnes reçues à la Maison Plurielle en 2018 dans le cadre de l'accueil psychosocial sont **sans emploi** (aucune source de revenu, allocations du CPAS, allocations du chômage). Parmi

<sup>4</sup> Les maisons d'accueil n'excluent pas les personnes illégales sur le territoire mais il n'est pas possible de demander un réquisitoire au CPAS afin de couvrir les frais liés à l'hébergement pour ces personnes. Et les maisons d'accueil n'ont pas les fonds suffisants leur permettant d'accueillir gratuitement une personne.



celles-ci, **33,90% ne disposent d'aucune source de revenu (20,34% ne disposent d'aucune source de revenu et 13,56% n'ont aucune source de revenu et sont aux études).**

Ce nombre renforce l'importance de la mise en place et du maintien d'un **travail spécifique à l'insertion socioprofessionnelle** des personnes victimes de violences. Ce travail est proposé à la Maison Plurielle via le soutien du Fonds Social Européen à travers une prise en charge tant individuelle que collective (atelier de 4h « stéréotypes, violences conjugales et freins à l'emploi », atelier de 15h « estime de soi », atelier de 132h « module ISP »).

#### 4.2. Répartition des problématiques rencontrées

PROBLÉMATIQUE	2017	2018
	Pourcentage	Pourcentage
Violence conjugale	83,33%	87,5%
Violence intrafamiliale	17,95%	19,79%
Mariage forcé et/ou violence liée à l'honneur	8,97%	7,29%
Mutilation génitale féminine	1,28%	1,04%
Violence sexuelle (hors VC <sup>5</sup> /VIF <sup>6</sup> )	2,56%	4,17%
Autre <sup>7</sup>	3,85%	3,13%

Rem : il s'agit de situations dont les personnes ont accepté de parler. Il se peut qu'elles n'aient pas abordé certains éléments en entretien.

Entre 2017 et 2018, il n'y a pas de modification majeure dans les problématiques rencontrées par les personnes venues dans notre asbl si ce n'est une légère hausse des violences sexuelles hors violence conjugale/intrafamiliale. Il est toutefois difficile de dire si cette hausse est significative. Une hypothèse pouvant potentiellement expliquer cette hausse est que, comme nous travaillons sur les violences sexuelles dans le cadre conjugal/intrafamilial et depuis 2016 sur le sexisme dans l'espace public, les personnes nous identifient comme service ressource pour la thématique des violences sexuelles. Dans le cadre bien précis des violences sexuelles hors cadre conjugal/intrafamilial, nous réorientons vers les services compétents d'aide aux victimes d'infractions pénales ou encore SOS Viol.

<sup>5</sup> VC = violence conjugale

<sup>6</sup> VIF = violence intrafamiliale

<sup>7</sup> Ex : conflit de couple, violence de type « torture ».



La **principale porte d'entrée** de l'asbl reste les **violences conjugales**. Toutefois, derrière une première problématique, nous découvrons régulièrement d'autres **problématiques cumulées**. C'est le cas dans **19,79%** des situations rencontrées<sup>8</sup>. La multiproblématique peut être actuelle ou concerner une situation passée qui impacte toujours aujourd'hui (ex : violences conjugales actuelles et intrafamiliales dans son enfance, violences conjugales consécutives à un mariage forcé, etc.). Par ailleurs, **dans 9,52 % des dossiers de violence conjugale**, il y a eu **plusieurs situations de violence conjugale** et dans **10,53% des situations de violences intrafamiliales**, il y a eu **plusieurs situations de violences intrafamiliales**.

Il apparaît que certaines personnes ont des difficultés à identifier lorsqu'elles sont victimes de violence, notamment du fait qu'elles aient subi des violences intrafamiliales durant leur enfance/adolescence ou encore lorsqu'elles ont été exposées à la violence conjugale. **Parmi les dossiers de violences conjugales** pris en charge en 2018 par la Maison Plurielle, **73,81%** comprenaient des **enfants exposés** aux violences. Au total, **149 enfants** étaient exposés à la violence conjugale. Ce nombre est relativement important, d'autant plus qu'on connaît les lourdes conséquences qu'ont les violences conjugales sur les enfants y étant exposés. C'est notamment via les violences intrafamiliales ou l'exposition aux violences conjugales que les personnes intègrent et normalisent ces schémas violents au point de ne plus être conscients de la limite entre « normal » et « violence ». Un réel travail de déconstruction se fait alors en entretiens.

#### 4.2.1. Formes de violence conjugale<sup>9</sup>

FORMES VC	2017	2018
	Pourcentage	Pourcentage
Verbale	93,85%	92,86%
Psychologique	95,38%	96,43%
Physique	75,38%	76,19%
Economique	29,23%	34,52%
Administrative	4,62%	1,19%
Matérielle	3,08%	10,71%

<sup>8</sup> La porte d'entrée de ces 19,79% de situations n'est pas toujours la violence conjugale.

<sup>9</sup> Remarque : les données reprises dans ces tableaux (formes de violence conjugale et formes de violence intrafamiliale) sont relatives aux formes de violences dont les personnes victimes ont accepté de parler. Il se peut que certaines violences ne soient pas abordées en entretien par la personne ou qu'elles le soient au fil des entretiens. Il s'agit donc d'une information ponctuelle susceptible d'être modifiée.



<b>Sexuelle</b>	26,15%	22,62%
<b>Harcèlement</b>	7,69%	10,71%

En ce qui concerne les formes de violence conjugale, les entretiens ont dévoilé que les deux formes les plus présentes sont les **violences psychologiques** (96,43%) et **verbales** (92,86%). S'ensuivent les violences **physiques** (76,19%). La prédominance des violences psychologiques et verbales est constante entre 2017 et 2018. Pourtant, les personnes ont beaucoup de mal à les identifier. La confusion avec le conflit de couple est relativement fréquente. En effet, dans les représentations des personnes, les violences conjugales sont principalement physiques. Et pourtant, le processus de domination conjugale commence généralement bien avant les premiers signes de violence physique.

Plus méconnues mais pourtant bien présentes, les **violences économiques** concernent **34,52%** des dossiers pris en charge. Cette prévalence est interpellante et renforce la pertinence de notre axe spécifique lié à l'insertion socioprofessionnelle.

En ce qui concerne les **violences sexuelles, plus d'une personne sur cinq (22,62%)** que nous avons rencontrées en est victime. Les entretiens, animations, interventions, ... nous ont permis d'observer que de nombreuses personnes croient au mythe du devoir conjugal. C'est donc un des points qui est travaillé en entretien, la déconstruction des violences sexuelles et leur impact au quotidien.

Deux différences apparaissent entre 2017 et 2018 : une diminution des violences administratives et une augmentation des violences matérielles.

#### 4.2.2. Formes de violence intrafamiliale

FORMES VIF	2017	2018
	Pourcentage	Pourcentage
<b>Verbale</b>	42,86%	42,11%
<b>Psychologique</b>	57,14%	47,37%
<b>Physique</b>	50%	47,37%
<b>Economique</b>	0%	0%
<b>Administrative</b>	0%	0%
<b>Matérielle</b>	0%	0%
<b>Sexuelle</b>	21,43%	52,63%
<b>Harcèlement</b>	0%	0%



Parmi les dossiers avec violence intrafamiliale pris en charge cette année, il est interpellant de constater que **52,63%** concernent de l'**inceste** (violence sexuelle), prévalence plus importante que celles des autres formes (physique 47,37%, psychologique 42,11% et enfin verbale 36,84%) et doublée par rapport à 2017. Dans les situations d'inceste, nous avons pu observer qu'un véritable travail sur la culpabilité de la personne doit être réalisé. En effet, l'auteur use souvent de diverses techniques de manipulation afin de renvoyer la responsabilité de ses actes sur la personne victime (via le chantage, la pression du silence, l'utilisation du lien, etc.) et il peut également essayer de justifier un prétendu consentement de la part de la personne victime. Une information sur le consentement libre de toute contrainte et éclairé est alors importante.

#### *4.3. Groupe de soutien*

En parallèle de l'accompagnement individuel, nous proposons un groupe de soutien mensuel. Il s'agit d'un groupe ouvert à destination des femmes qui ont été ou sont victimes de violence conjugale et /ou intrafamiliale.

Il a été mis en place afin de promouvoir la libération de la parole, les échanges, le partage d'expériences, l'empowerment, ... des personnes victimes. Voici une liste non exhaustive des objectifs poursuivis par le groupe :

- Assurer un espace sécurisant facilitant la confiance, quels que soient l'âge, l'origine, le milieu socio-culturel, ... de la personne
- Promouvoir la solidarité face aux violences conjugales/intrafamiliales
- Rompre l'isolement social dont souffrent les personnes victimes
- Favoriser le partage et l'entraide
- Rompre le silence régnant autour des violences
- Valoriser les compétences de chacune ainsi que le chemin parcouru
- Identifier et déconstruire les mécanismes inhérents aux situations de violence conjugale/intrafamiliale et les moyens d'action/réflexion pour sortir de ceux-ci
- Diminuer les comportements à risque des personnes victimes
- Travailler l'autonomisation des personnes victimes ainsi que leur sentiment de compétence personnelle



- Favoriser l'empowerment et l'autonomisation des personnes victimes en travaillant sur leur sentiment de compétence personnelle et sur leur capacité de résilience
- Prévenir les violences de genre en travaillant sur les représentations liées aux stéréotypes de genre (et leur impact facilitant/minimisant les violences)
- Aider les personnes à se définir en tant que personne et à pouvoir se mettre au centre de leur vie en identifiant leurs valeurs, besoins et limites
- ...

Le groupe est limité à 15 participantes. Chaque personne qui souhaite intégrer le groupe de soutien est préalablement reçue en entretien individuel avec la psychologue. Cet entretien a pour objectif de recueillir les attentes de la personne, de lui expliquer les objectifs du groupe et de voir si et comment la personne pourra s'intégrer au groupe. Cela afin d'assurer la cohésion du groupe et le sentiment de sécurité de chacune.

Les thématiques abordées dans le groupe partent des réflexions faites durant la précédente séance, d'une préoccupation/proposition d'une participante ou d'une thématique récurrente en lien avec les violences (ex : enfants exposés, sentiment d'injustice, conséquences à long terme des violences, culpabilité, jugements des proches, décision de départ et ambivalence, reprise d'autonomie, s'accorder un espace et une place, démarches à réaliser, image de soi, etc.).

11 personnes étaient inscrites au groupe de soutien en 2018. Les personnes n'assistaient pas forcément à toutes les réunions en raison de leurs disponibilités (travail, enfants, difficultés de sortie, démarches en cours, etc.). Toutefois, une belle dynamique a pu apparaître entre ces femmes qui ne se connaissaient pas. Un véritable réseau d'entraide a vu le jour rompant ainsi l'isolement dans lequel elles étaient enfermées.

Les personnes du groupe de soutien ont régulièrement fait la demande d'augmenter la fréquence des réunions à 2X/mois mais nous n'avons malheureusement pas les ressources financières nécessaires nous le permettant. Toutefois, nous avons pu allonger le temps alloué au groupe de soutien. La durée initiale de 2h a donc été allongée à 2h30 à partir du mois d'août, leur permettant un temps d'échange un peu plus important.



## 5. Accompagnement à la (ré)insertion socioprofessionnelle

Depuis 2015, nous avons conçu et opérationnalisé un programme spécifique, novateur et unique en Région Wallonne dans le cadre de la (ré)insertion socioprofessionnelle. Il reprend un axe individuel et un volet collectif composé de 3 ateliers. Les deux formes d'accompagnement sont complémentaires, elles permettent d'assurer un suivi de qualité et ainsi de pallier l'ensemble des besoins des personnes. L'accompagnement spécifique à l'insertion socioprofessionnelle contribue dès lors à leur mise en sécurité financière, sociale, psychologique et physique.

### 5.1. Axes de l'accompagnement

#### 5.1.1. Axes collectifs

Les ateliers animés par l'assistante sociale sont destinés à chaque femme qui a vécu ou vit une situation de violence conjugale et/ou intrafamiliale et qui a pour objectif de (se) (ré)insérer socio-professionnellement. Nous proposons trois types d'activités en collectif différentes :

#### **1) Les ateliers « stéréotypes – violences et freins à l'emploi » (5 séances de 2 x 2 heures)**

Cet atelier vise la compréhension et la conscientisation des mécanismes de violences de genre vécues afin d'entamer un processus de reconstruction.

#### **2) Les ateliers « Estime de soi » (7 séances de 2 heures et 30 minutes)**

Il est évident que sans se connaître, sans reconnaître ses ressources (sur les plans social, économique, intellectuel, ...) et sans « estime de soi », l'accès à la citoyenneté est difficile voire impossible. La finalité de cet atelier est d'instaurer ou de réinstaurer chez les femmes victimes leur condition d'être humain et leur dignité.

#### **3) Module « Insertion socioprofessionnelle – Mise à l'emploi » (2 modules de 132 heures)**

L'accent est mis sur le bilan d'orientation professionnelle (blason d'identité, les savoirs, les savoir-être, potentiel d'actions, etc.), la capacité à se projeter à court-moyen et long terme



et à concrétiser un projet socioprofessionnel. Il comprend un atelier sur le salon de l'emploi, un atelier sur la mobilité, des activités en rapport avec la valorisation des compétences professionnelles, les dimensions théoriques et pratiques de la lettre de motivation et du curriculum vitae, la préparation à l'entretien d'embauche et à la recherche d'emploi, la communication verbale et non-verbale, la gestion de ses émotions, la création d'un réseau, la capacité à reprendre confiance en soi et retrouver une estime de soi. L'objectif est donc de permettre l'acquisition d'outils théoriques et pratiques pour élaborer son plan de formation et/ou de mise à l'emploi.

#### *5.1.2. Axe individuel*

L'accompagnement individuel est spécifique à l'(ré)insertion socioprofessionnelle. L'assistante sociale réalise en co-construction avec la personne une anamnèse afin d'établir un plan d'actions adapté et structuré dans le temps.



5.2. Chronogramme de l'accompagnement

Réalisé :

intitulé	2018	
Axe individuel-Accompagnement psychosocial	Nombre de sessions	1
	Nombre de stagiaires par session	1
	Durée (h) d'une session	183,5
	Volume d'activité réel (heures stagiaires)	183,5
Axe collectif-module estime de soi	Nombre de sessions	2
	Nombre de stagiaires par session	7
	Durée (h) d'une session	15
	Volume d'activité réel (heures stagiaires)	210
Axe collectif-module stéréotypes, violences et marché du travail	Nombre de sessions	5
	Nombre de stagiaires par session	5
	Durée (h) d'une session	4
	Volume d'activité réel (heures stagiaires)	100
Axe collectif-ISP-Module mise à l'emploi	Nombre de sessions	2
	Nombre de stagiaires par session	8
	Durée (h) d'une session	96
	Volume d'activité réel (heures stagiaires)	1 536
<b>Total</b>	<b>Nombre de sessions</b>	<b>10</b>
	<b>Nombre de stagiaires par session</b>	<b>21</b>
	<b>Durée (h) d'une session</b>	<b>298,5</b>
	<b>Volume d'activité réel (heures stagiaires)</b>	<b>2 029,5</b>



5.3. *Bénéficiaires et indicateurs de résultat*

Indicateurs de réalisation	Prévision	Réalisation		
		Total	H	F
-1- Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	54	0	54	54
-2- Chômeurs de longue durée	3	0	0	0
-3- Personnes inactives	4	0	27	27
-4- Personnes inactives, ne suivant ni enseignement, ni formation	-	0	26	26
-5- Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	-	0	0	0
-6- Moins de 25 ans	-	0	19	19
-7- Plus de 54 ans	-	0	8	8
-8- Participants de + de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni emploi, ni formation	-	0	8	8
-9- Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ( CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	-	0	14	14
-10- Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	-	0	14	14
-11- Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	-	0	7	7
-12- Participants vivant dans des ménages sans emploi	-	0	0	0
-13- Participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	-	0	0	0
-14- Participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	-	0	0	0
-15- Migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	-	0	10	10
-16- Participants handicapés	-	0	0	0
-17- Autres personnes défavorisées	-	0	0	0
-19- Personnes venant de zones rurales	-	0	0	0
<b>Nombre total de participants encodés et formés</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
<b>Nombre total d'heures stagiaires</b>	<b>2 522</b>	<b>0</b>	<b>1 171,5</b>	<b>1 171,5</b>

Indicateurs de résultat	Prévision	Réalisation		
		Total	H	F
-20- Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	-	0	3	3
-21- Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	-	0	6	6
-22- Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	-	0	0	0
-23- Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	5	0	4	4
-24- Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre d'indépendant, au terme de leur participation	-	0	3	3



Indicateurs de resultat immediat pour les participants IEJ	Prévision	Réalisation		
	Total	H	F	Total
-IEJ-1- Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	-	0	16	16
-IEJ-2- Participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	-	0	1	1
-IEJ-3- Participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	-	0	1	1
-IEJ-4- Participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	-	0	0	0
-IEJ-5- Participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	-	0	0	0
-IEJ-6- Participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	-	0	0	0
-IEJ-7- Participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation, qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	-	0	2	2
-IEJ-8- Participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation, qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	-	0	0	0
-IEJ-9- Participant inactifs ne suivant ni enseignement ni formation, qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	-	0	0	0
Nombre total de participants IEJ	-	0	19	19
Nombre total d'heures IEJ	-	0	97	97

#### 5.4. L'approche de genre et l'égalité femmes-hommes

L'approche de genre et l'égalité femmes-hommes font partie intégrante de la méthode d'accompagnement réalisé au sein de notre association et donc du projet FSE qui s'adresse aux femmes victimes d'âges, d'origines, de milieux économiques et sociaux divers, qu'elles soient porteuses ou non d'un handicap. Les femmes demeurent les principales victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Afin de lutter pour l'égalité des genres et des chances, la Maison Plurielle propose un projet de (ré)insertion.

Durant l'année 2018, nous avons continué à maintenir l'approche de genre et l'égalité des chances au cœur de tous nos ateliers, modules et accompagnements individuels avec la déconstruction des stéréotypes hommes/femmes, conscientisation de la place de la femme dans la société, valorisation des compétences, etc.

Par ailleurs, nous cherchons par toutes les activités proposées à aider les femmes victimes à avoir autant de chance sur le marché de l'emploi que les hommes. Nous visons l'égalité femmes-hommes en ciblant particulièrement le monde du travail et de la formation, monde qui constitue un facteur important pour l'autonomisation des personnes.



## 6. Formation

Cette année encore, la Maison Plurielle travaille la prise en charge des victimes et nourrit celle-ci grâce à de nombreux moments d'échanges de pratiques afin de l'optimiser.

L'équipe de la Maison Plurielle a participé à de nombreuses réunions permettant l'échange sur les pratiques et les besoins des différents secteurs (en fonction des problématiques et des secteurs).

Ci-dessous, une liste non exhaustive des différentes rencontres et réunions :

- Réunions d'équipe
- Plateforme socio-juridique du CRIC
- Commission « Violences » du CFFB
- Conseil Consultatif pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
- Réunions « Femmes de Mars »
- Réunions de la Plateforme provinciale violences conjugales et intrafamiliales
- Conseil des Femmes Francophones Belges
- Réunions Workshop « Sexisme dans l'espace public »
- Dispositif concerté de lutte contre la violence entre partenaires
- Réunion « Collabor'action » sur le Protocole avec la Province de Hainaut
- Réunion Groupe de Travail – Projet Alter Egales « Droit des femmes à l'intégrité physique et psychique »
- Réunion de collaboration en vue de créer un protocole d'intervention visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des personnes victimes de mariage forcé et/ou de violences liées à l'honneur (chapeauté par la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Réunion d'information sur le projet de création/rédaction d'un Protocole de détection systématique des violences conjugales et sexuelles des Centres de plannings familiaux laïcs.
- ...

### 6.1. Formation « Protocole Commun de Mise en Sécurité des Victimes »

Dans le but d'améliorer les connaissances et compétences des (futur.e.s) professionnel.le.s, nous organisons des formations sur base, la plupart du temps, du « Protocole Commun de Mise en Sécurité des Victimes : Cahier de recommandations » que nous avons rédigé. La formation est non seulement multiproblématique mais permet également de repartir avec



un outil pratique et des recommandations adaptées afin d'aider les personnes dans leur pratique professionnelle. La formation est toujours adaptée en fonction du secteur afin de répondre au mieux à la demande de chacun (ex : accent mis sur l'aspect psychosocial, médical, ...).

Nous avons reçu beaucoup de sollicitations relatives à cet outil et à la formation associée. Au vu du succès de l'outil, nous avons, cette année, encore dépassé nos indicateurs pour satisfaire toutes les demandes.

Nous avons organisé 6 séances d'informations et de formation au cours desquelles nous avons informé et formé **85** personnes provenant de secteurs variés (SAPV, maison d'accueil, maison médicale, service d'intégration, 107, ...). Des psychologues, assistant.e.s soci.aux.ales, infirmier.e.s, policier.e.s, éducateur.trice.s, etc. ont donc pu être informés et formés aux violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur.

## *6.2. Formation « Sexisme dans l'espace public »*

### *6.2.1. Rééditer, réimprimer et distribuer des cahiers de recommandations*

En 2017, nous avons créé des cahiers de recommandation sur le sexisme dans l'espace public à destination de deux publics : les policier.ère.s, d'une part, et les gardien.ne.s de paix/éducateur.trice.s, d'autre part. Ceux-ci ont été réédités et réimprimés, cette année. Nous avons opéré quelques modifications et corrections en fonction des inputs reçus de nos partenaires.

Le cahier de recommandations spécifique à la police a été réimprimé en 1000 exemplaires afin de pouvoir être distribué à chaque policier.ère de la zone de Charleroi. Pour le cahier à destination des gardien.ne.s de la paix et éducateur.trice.s de rue, il a été réimprimé en une centaine d'exemplaires.

### *6.2.2. Mener des formations dans le prolongement du cahier de formations*

En fin 2017, nous avons proposé de réaliser des formations sur le sexisme dans l'espace public pour distribuer efficacement et pertinemment le cahier de recommandations aux publics concernés par celui-ci et à d'autres publics de première ligne.

Nous avons dispensé, en partenariat avec Vie Féminine Charleroi-Thuin, trois formations durant cette année 2018 : une aux équipes d'éducateurs de rue et de gardiens de la paix de



la Ville de Charleroi, une à l'équipe des éducateurs de rue de Carolorue, et une à tout le service de « Entre 2 Wallonie » asbl.

Cette formation pratique a permis de :

- 1) Décortiquer ce qu'est le sexisme dans l'espace public au travers des éléments donnés par les participants au regard de la définition du sexisme en tant que telle.
- 2) Expliquer ce que dit la loi « sexisme » entrée en vigueur en 2014 et ce qu'elle prévoit en termes de conditions à réunir pour pouvoir l'invoquer.
- 3) Décrire sous quelles formes apparait le sexisme (verbale, non-verbale, physique, sexuelle et autres) en les exemplifiant de manière concrète.
- 4) Expliquer quels sont les impacts des situations de sexisme vécues sur les personnes.
- 5) Expliciter pourquoi il est important d'agir en tant que travailleur de rue lorsqu'une situation de sexisme est observée : bien souvent les victimes ne caractérisent pas une agression comme sexiste parce qu'il existe dans notre société des réactions de banalisation, minimalisation, auto-culpabilisation, et de responsabilisation.
- 6) Donner des recommandations précises sur « quoi dire » et « quoi faire » lorsque l'on est face à une victime de sexisme dans l'espace public.

Au total, nous avons formé **29** travailleurs de rue à la thématique du sexisme dans l'espace public.



## 7. Projets spécifiques

### 7.1. *Rapport stratégique « Quel(s) horizon(s) pour la mise en œuvre à Charleroi d'un plan d'action local de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur ? »*

Notre ASBL a été mandatée par la Ville de Charleroi pour réaliser une mission de suivi et de consultance qui permettra d'initier ou de poursuivre une réflexion davantage stratégique sur la question de la sensibilisation et de la protection (accueil d'urgence, suivi et hébergement) des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur à l'échelle de l'arrondissement administratif de Charleroi.

Pour ce faire, différentes réunions ont été mises en place par la Maison Plurielle avec les acteurs de première ligne et de prise en charge de personnes victimes pour la concrétisation de ce projet « Rapport Stratégique : *Quel(s) horizon(s) pour la mise en œuvre à Charleroi d'un plan d'action local de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et liées à l'honneur ?* ».

Le produit que nous visions à obtenir (sous la forme d'un rapport stratégique accompagné d'un guide de recommandations) avait pour objectif - dans la lignée des réflexions portées par la Convention d'Istanbul - de répondre, par exemple, aux questions suivantes : (à l'échelle locale)

- Le soutien aux personnes victimes et à leurs enfants est-il suffisant en termes de nombre de services disponibles ?
- Les collaborations entre services généralistes et spécialisés sont-elles réelles et effectives ? Existe-t-il une juste articulation entre ceux-ci notamment en termes de répartition des compétences ?
- Les financements des services généraux/spécialisés sont-ils assez conséquents pour le nombre de personnes victimes et a fortiori, pour le travail d'accueil et de suivi à réaliser à leurs côtés ?
- Les outils de prévention, sensibilisation, éducation ou encore formation sont-ils suffisamment conséquents et adaptés à la demande ?



- L'accès aux maisons d'hébergement spécialisées est-il aisé et effectif ?
- Les possibilités d'accueil d'urgence et de suivi psycho-social sont-elles adaptées aux spécificités de chaque type de violence ?
- Les services disponibles répondent-ils aux besoins des personnes migrantes et demandeuses d'asile ?
- (...)

L'ambition méthodologique était double : d'une part, pouvoir collecter des données statistiques auprès de chacune des parties prenantes et d'autre part, drainer une approche davantage qualitative quant aux instruments et aux pratiques mis en place par chacune d'entre elles.

A cette fin, nous avons constitué un groupe de travail composé des partenaires suivants : Le CAV, l'ORS, le 26, la Maison Maternelle Fernand Philippe, le CPAS Charleroi – Service de santé mentale, la Police judiciaire (policier de référence), le Parquet de Charleroi, Initiative Spécifique Santé en Exil, SAV Parquet, etc. La Maison Plurielle a donc organisé plusieurs réunions thématiques en groupe de travail afin d'évaluer les difficultés et manquements dans chaque secteur.

Rapidement, la Maison Plurielle s'est retrouvée dans une position délicate puisqu'il s'est avéré difficile d'être partie prenante au processus d'accueil des personnes victimes et en même temps de mener une étude sur ses pratiques et celles de ses partenaires. C'est pourquoi la Maison Plurielle a décidé d'engager un Chercheur-Expert, India Ledeganck (anthropologue), à temps plein pour une mission de 3 mois.

L'engagement d'une personne complètement indépendante, qui allait mener cette étude en termes de méthodologie, en termes théorique, mais aussi en termes de terrain, de rencontre avec les partenaires, formait un gage d'objectivation et de sérieux. India Ledeganck a donc également eu pour mission de dégager de son travail de terrain une liste de recommandations et de perspectives pour la Ville de Charleroi.

La Maison Plurielle est, néanmoins, restée commanditaire du projet puisque c'est elle qui avait la responsabilité de le transmettre à la Ville de Charleroi.



## 7.2. Enquête « Ma place dans l'espace public à Charleroi »

La lutte pour l'égalité hommes-femmes est au centre du travail réalisé à la Maison Plurielle. Cette inégalité s'observe dans les violences de genre comme les violences conjugales, les mutilations génitales féminines ou encore les mariages forcés et violences liées à l'honneur, mais également au sein même de l'espace public. Les femmes n'ont pas la même liberté et le même sentiment de sécurité que les hommes dans la rue. Dès lors, **quelle citoyenneté leur est réservée ?** Cette question nous a interpellées et, par ce projet, nous la travaillons au sein même de la Ville de Charleroi.

Plusieurs études mettent en avant le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace urbain. Mais qu'en est-il à Charleroi ? Nous avons voulu questionner les citoyens et citoyennes carolorégien-ne-s afin d'évaluer la situation au cœur de Charleroi. Le sentiment d'insécurité dans l'espace urbain est-il plus présent chez les femmes ? D'où provient ce sentiment ? Quelles sont les craintes associées ? Comment y remédier ? Les personnes développent-elles des stratégies d'évitement ? Si oui, lesquelles ? ... tant de questions que nous avons soumises au grand public de Charleroi.

**En 2017, nous avons déjà lancé un premier sondage sur ces questionnements auprès de 58 femmes** afin de récolter des chiffres plus précis sur le phénomène dans la région de Charleroi. Il en a résulté que **80% de ces femmes ne se sentent pas en sécurité** dans l'espace public de la Ville de Charleroi principalement parce qu'elles ont peur de se faire agresser (61,7%). De plus, il avait été révélé que **54,5% d'entre elles considèrent que l'accès à l'espace public n'est pas le même pour une femme et pour un homme**. Cette enquête avait également mis en évidence que **le sexisme dans l'espace public carolorégien touche 2 femmes sur 3**.

Toutefois, **afin de disposer d'un échantillon plus représentatif, nous avons réalisé une deuxième vague de distribution en cette année 2018**.

Afin d'atteindre un maximum de personnes, nous avons choisi de proposer le questionnaire sous forme électronique en le diffusant par l'intermédiaire de différents canaux de communication tels que : courriel, newsletter, et page Facebook. Ceci a permis de récolter



des témoignages d'une diversité de personnes (tous les âges, habitant ou non à Charleroi, fréquentant souvent ou rarement Charleroi, étant sensibilisés ou non au sexisme, etc.).

Ce questionnaire a été diffusé de septembre à novembre. La participation à celui-ci s'est réalisée sur **base libre et volontaire**. Afin de garantir plus de réponses au questionnaire en ligne, **nous avons assuré l'anonymat des réponses complétées**. Ceci implique que les résultats permettent d'accéder à des **données factuelles sur les ressentis et vécus des personnes**. Ceux-ci ne peuvent toutefois **pas être considérés comme strictement représentatifs du vécu de l'ensemble des personnes** habitant ou se rendant à Charleroi.

Par ailleurs, notre choix s'est porté sur la mise en ligne du questionnaire pour **éviter de désigner arbitrairement un échantillon**. En effet, cette méthode de diffusion s'est suffi à elle-même afin de faire émerger un échantillon de personnes qui se sont senties concernées par la thématique de l'insécurité à Charleroi.

Cette étude a montré que tant les femmes que les hommes ne se sentent pas, pour la grande majorité, en sécurité dans l'espace public de Charleroi. Néanmoins, leur sentiment d'insécurité n'est pas fondé sur les mêmes éléments. En effet, si les hommes et les femmes ont principalement peur d'être agressés, les femmes développent une anxiété ciblée sur des agressions de types sexistes alors que les hommes craignent plutôt des agressions physiques de tous genres ainsi que les vols de biens. De surcroît, cette enquête a montré que **plus d'une femme sur 2 est victime de sexisme** dans l'espace public.

L'anxiété générée par la peur d'être victime d'une agression sexiste dans l'espace public les pousse à adopter toute une série de stratégies d'évitement. De cette manière, elles ont adopté et intégré des comportements visant à restreindre leur occupation de l'espace public ainsi qu'à s'effacer de celui-ci afin de se protéger des potentielles agressions. Les restrictions qui sont imposées aux femmes en raison de ces discriminations ont une influence considérable sur leur autonomie ainsi que sur leur participation citoyenne. En effet, comme nous avons pu le détailler dans notre analyse, le sexisme dans l'espace public carolorégien est multiforme et a un impact conséquent sur l'exclusion automatique des femmes de l'espace public appartenant pourtant à chacun.



Dès lors, les réponses apportées à la lutte contre le sexisme dans l'espace public ne doivent pas reposer sur des initiatives individuelles. Il convient d'agir de façon globale, conjointe et articulée. Cette lutte contre le sexisme relève de la responsabilité collective de toute la société. La Ville de Charleroi doit se positionner comme garante de l'appropriation par toutes et tous de l'espace public en tant qu'espace égalitaire et ce, notamment, en trouvant des réponses et actions concrètes dans tous les secteurs.

### 7.3. *Alter Egales* « Droit des femmes à l'intégrité physique et psychique »

En 2017, la Maison Plurielle a répondu à un appel à projet de la Fédération Wallonie Bruxelles : « *Alter Egales* : « *droit des femmes à l'intégrité physique et psychique* ». Ce projet **visé à comprendre comment les violences conjugales et intrafamiliales sont prises en compte dans l'encadrement des personnes en situation de handicap mental par les professionnels des services spécialisés** tels que les services d'accueil de jour, services résidentiels, services de logements supervisés, etc.

De cette manière, nous avons :

- Constitué un groupe de travail pour mener une réflexion sur la construction d'un questionnaire d'enquête afin d'évaluer le niveau de sensibilisation et de compétence sur les violences conjugales et intrafamiliales du personnel encadrant des personnes adultes en situation de handicap mental ;
- Réalisé un état des lieux sur cette question par l'analyse des résultats de l'enquête ainsi que par l'analyse d'interviews menées auprès de professionnel.le.s du secteur du handicap mental.
- Créé une formation permettant une sensibilisation et un accroissement des compétences sur les violences conjugales et intrafamiliales des professionnel.le.s du monde du handicap mental.

#### 7.3.1. *Groupe de travail et méthodologie*

Dans ce cadre, nous avons mis en place un groupe de travail composé de l'AVIQ, d'experts de terrain (psychologue et assistante sociale) et d'une représentante de la Province de Hainaut (Direction Générale de l'Action Sociale) afin de réfléchir sur la méthodologie qui pourrait nous permettre de faire un état des lieux sur la question.



Suite à nos différentes réunions de groupe de travail, nous avons créé un questionnaire d'enquête visant à comprendre le terrain et la réalité de travail de ces services, leur capacité à détecter des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales ainsi que leurs moyens d'action. Ce questionnaire informatique a été diffusé à l'ensemble des services spécialisés carolorégiens. De plus, dans le but d'approfondir les résultats de l'enquête, la Maison Plurielle a décidé de mener des entretiens avec des représentants de chaque type de services.

Le groupe de travail nous a permis de décider de l'échantillon de l'enquête. Ainsi, nous avons décidé de constituer un échantillon regroupant l'ensemble des services encadrant des personnes en situation de handicap mental adultes, établis dans la région de Charleroi. Au départ de la constitution de notre échantillon, nous nous étions centrés sur les services d'accueil de jour et résidentiels. Cependant, en prenant connaissance de la diversité des services mis en place pour ces personnes en fonction de leur type de handicap mental, nous avons inclus tous les services spécialisés dans le handicap mental, à savoir : services de logement encadré novateur (LEN), Services d'accompagnement (SAC), Services d'accueil de jour pour adultes (SAJA), Services d'aide à la vie journalière (AVJ), Service de logement supervisé (SLS), Entreprise de travail adapté (ETA) et services résidentiels pour adultes (SRA). En réunissant l'ensemble de ces services spécifiques pour adultes, nous avons un échantillon représentatif d'une cinquantaine de services sur la région de Charleroi et ses alentours.

De cette enquête, nous n'avons pu récolter que 12 questionnaires complétés sur 26 ouvertures notifiées du lien de l'enquête. Les résultats obtenus n'ont donc pas de valeur représentative, c'est pourquoi nous avons décidé (Maison Plurielle) de rencontrer des services pour approfondir les résultats de l'enquête mais aussi à obtenir une plus riche information qualitative.

De cette manière, nous avons mené 6 interviews afin d'interroger les services suivants : Service résidentiel pour adultes (SRA), Service d'accueil de jour pour adultes (SAJA), Service d'accompagnement (SAC), et Service de logement encadré novateur (LEN). Les interviews ont été réalisées en utilisant la méthodologie de l'entretien semi-directif.



Lors des réunions du groupe de travail, nous avons rapidement pris conscience que les violences conjugales, en particulier, étaient un sujet avec lequel la plupart des professionnel.le.s du milieu du handicap mental n'étaient pas à l'aise.

Afin de garantir plus de réponses au questionnaire en ligne, nous avons donc assuré l'anonymat des réponses complétées. Nous avons également assuré le caractère anonyme du contenu des interviews.

### *7.3.2. Conclusions de l'état des lieux*

Les résultats de l'enquête comme l'analyse des interviews ont mis en lumière un certain nombre de constats et d'éléments de réflexion sur les violences conjugales et intrafamiliales vécues par les personnes en situation de handicap mental encadrées dans des services spécialisés.

Pour ce qui est de la violence conjugale, nous avons observé que 75% des répondant.e.s de l'enquête et toutes les personnes interviewées ont connu une ou plusieurs situation(s) chez leurs bénéficiaires. Cela montre, premièrement, que la problématique des violences conjugales touche également les personnes en situation de handicap mental. Le deuxième grand constat réalisé concerne la prévalence des situations chez les femmes. De cette manière, nous avons pu observer que la prise en charge psychologique proposée par les services n'est pas spécifique en cela qu'elle ne va pas permettre une déconstruction des rapports de domination existants, ni avoir une approche genrée. De plus, il est apparu que le concept de violence conjugale est difficile à identifier par les professionnel.le.s du secteur en raison de leur manque d'informations/formations sur celui-ci, ce qui renforce la difficulté de détection des situations.

Au niveau de la violence intrafamiliale, il a été constaté que la plupart des professionnel.le.s ont rapporté avoir connu ou connaître encore plusieurs situations de ce type dont une personne encadrée par leur service est ou a été victime. Certain.e.s dénombrent jusqu'à 5 situations actuellement. De manière générale, les auteur.e.s de ces violences sont les parents et/ou les frères et sœurs. Les violences connues apparaissent de différentes façons et peuvent être : des insultes verbales ; du contrôle excessif ; de la pression psychologique via les menaces et le chantage ; de l'extorsion d'argent ; de l'abus sexuel ; des négligences ; de la maltraitance, etc. La prise en charge psychologique de ces victimes peut être proposée



par certains services. Toutefois, ceux-ci se disent parfois démunis face à certaines situations. Par ailleurs, nous avons remarqué que les professionnel.le.s n'hésitent pas à mettre tout en œuvre pour assurer aux personnes en situation de handicap mental la meilleure protection possible. Ainsi, ils/elles peuvent proposer des administrateurs de biens légaux, des mesures d'éloignement, etc. Néanmoins, les situations concernant des violences plus insidieuses ou difficiles à prouver restent compliquées à solutionner.

Notre étude a également mis en évidence le besoin évident des professionnel.le.s du secteur du handicap mental d'obtenir plus d'outils et d'informations sur les violences conjugales et intrafamiliales afin de pouvoir mieux détecter et agir face aux situations mais aussi afin de mieux aider et diriger leurs bénéficiaires victimes. De surcroît, il est apparu primordial pour ces professionnel.le.s de connaître les services spécialisés dans les violences afin de se créer un réseau de partenaires pour les soutenir dans les futures situations.

Toutes ces observations, nous ont amenés à formuler quelques recommandations afin d'améliorer les connaissances et compétences des professionnel.le.s dans le but d'aider davantage les personnes en situation de handicap mental dans leur souffrance.

L'une des premières recommandations consiste à réaliser de la prévention et de la sensibilisation accrues sur ces problématiques dans le but de, tout d'abord, conscientiser les professionnel.le.s du secteur du handicap mental à l'existence de celles-ci au sein de leur public. Cette sensibilisation doit également s'étendre aux personnes en situation de handicap mental car ces sujets ne sont pas ou très peu discutés avec eux.

Ensuite, il est remarqué que la dispense de formation spécifique sur les violences conjugales et intrafamiliale est essentielle si nous souhaitons améliorer les compétences des personnes travaillant dans ce secteur. Travailler la question du genre doit être un préalable indispensable à toute autre démarche de sensibilisation ou de formation. En effet, à aucun moment la notion de genre n'a été évoquée dans la pratique de travail des professionnel.le.s alors que celle-ci est un prérequis à la compréhension des rapports de domination.

Une autre recommandation concerne la possibilité de prise en charge des victimes dans les services spécialisés dans les violences conjugales et intrafamiliales. A juste titre, les personnes interrogées font la remarque fondamentale suivante : les services vers lesquels



nous opérons la réorientation de nos bénéficiaires sont spécialisés dans leurs domaines, certes, mais ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap mental. En effet, nous partageons ce constat que les services spécialisés dans les problématiques traitées ne sont, en général, pas en mesure de proposer une prise en charge adéquate aux personnes avec un handicap mental. Il nous appartient donc de pouvoir, dans une idée d'inclusion, nous adapter afin d'apporter aussi une aide spécifique aux personnes victimes qui ont un handicap mental. Pour ce faire, nous avons besoin de soutien tant au niveau financier qu'au niveau de la formation.

Par ailleurs, il s'avère également nécessaire de pouvoir fournir un nombre d'outils suffisants et adaptés aux personnes en situation de handicap mental afin de pouvoir travailler ces questions avec elles de façon efficace.

Pour finir, il reste primordial de développer des partenariats stratégiques et des lieux d'échanges pour rapprocher nos deux spécialités : le handicap mental, d'une part, et les violences de genre, d'autre part. Sans cela, il nous paraît extrêmement difficile de travailler sur le continuum des violences dont souffrent aussi les personnes en situation de handicap et plus particulièrement celles de sexe féminin.

### *7.3.3. Contenu du module de formation*

L'objectif de réaliser un état des lieux consistait à mettre au point une **formation spécifique sur les violences conjugales et intrafamiliales afin de faciliter la détection** de celles-ci par les professionnel.le.s et de permettre une **prise en charge adaptée** pour les personnes en situation de handicap mental. Afin de remplir les objectifs définis, nous avons construit une formation abordant les thématiques suivantes :

#### **1) Éléments introductifs :**

- Présentation et explication des résultats de notre enquête en ligne afin de conscientiser et sensibiliser les professionnel.le.s à l'existence des problématiques dans le monde du handicap mental.
- Présentation de quelques chiffres provenant d'autres enquêtes réalisées à l'échelon national et international.



- Mise en évidence des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap mental.

## **2) A propos de la violence conjugale :**

- Définition de la notion.
- Présentation et explication des différentes formes de violences possibles.
- Mise en lumière et explication de la différence entre conflit et violence conjugale.
- Explication des phases du cycle de la violence conjugale.

## **3) A propos de la violence intrafamiliale :**

- Définition de la notion et exemplification des situations possibles.
- Définition de la notion de violences sexuelles.
- Mise en exergue du concept d'enfant exposé aux violences et des conséquences sur son développement psychique.

## **4) Comment travailler avec les violences conjugales et intrafamiliales ?**

- Clefs apportées sur la prévention, la détection, l'accueil, la prise en charge et les relais/ressources existantes.

**Cette formation d'une durée approximative de 3 heures, a été dispensée le 27 septembre 2018 à 12 professionnel.le.s de trois services différents : service d'accompagnement (SAC), service d'accueil de jour pour adultes (SAJA) et service résidentiel pour adultes (SRA).**